

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PROJET DE PLAN CLIMAT-AIR-ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Publié le 28 juillet 2021

Conformément à l'ordonnance 2016-1060 du 03 août 2016

Le Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET) est la pierre angulaire de la sobriété énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires. C'est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), adapter le territoire au changement climatique, encourager la sobriété énergétique, améliorer la qualité de l'air et développer les énergies renouvelables. Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire donné sur lequel tous les acteurs (communes, entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.

DURÉE DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement, une consultation du public par voie électronique est organisée pour recueillir les avis sur le projet de PCAET.

La consultation a lieu du **mardi 2 novembre au jeudi 2 décembre 2021.**

MODALITÉS DE LA CONSULTATION

Pour cela, sont mis à disposition pour consultation sur le site internet de la communauté d'agglomération Saint-Louis Agglomération, à l'adresse suivante : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/eco-citoyen/developpement-durable/plan-climat-citergie/>, les documents suivants :

- La délibération n°2020-338 du 16 décembre 2020
- Le PCAET, comprenant les documents suivants :
 - o La synthèse du PCAET
 - o 20210728-PCAET-TOME 1-Diagnostic-SLA
 - o 20210728-PCAET-TOME 2-Stratégie-SLA
 - o 20210728-PCAET-TOME 3-concertation-SLA
 - o 20210728-PCAET-TOME 4-plandactions-SLA
- Le rapport sur les incidences environnementales et le résumé non technique (20210728-PCAET-TOME 5-EES)
- L'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale
- L'avis du Préfet de Région
- L'avis de la DREAL Grand Est
- Le mémoire de réponse à ces avis

Pendant toute cette période, des observations et avis pourront être adressés à Saint-Louis Agglomération :

- Par voie électronique :
 - o à l'adresse mail suivante : climat@agglo-saint-louis.fr
 - o via le formulaire disponible ici : <https://forms.gle/1n3s8NK2qR2NArkw6>
 - o sur la page internet du site : <https://www.agglo-saint-louis.fr/fr/eco-citoyen/developpement-durable/plan-climat-citergie/> qui contient le lien vers le formulaire.

À l'issue de cette période de consultation publique, une synthèse des avis du public sera rédigé. Ce document sera diffusé sur le site internet de la Communauté d'Agglomération. Le projet de Plan Climat-Air-Energie Territorial sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis du public, avant son approbation finale par le Conseil Communautaire.